

Séance du 27 mai 2020

Référence CM/PV/MMB/VC-20-05-27

Nombre de pages 8

Présents : Alain Sérieys, Bernadette Sanmartin, Denis Fournier, Roseline Broussal, Michel Arderiu, Laurence Large, Michel Intrand, Robert Benazet, Christian Marrot, Gérard Palhol, Lucie Saintout, Olivier Guibert, Alain Gil, Dunia Corrieri, Sandrine Agut Bosc, Sandrine Touzanne, Djemel Bensaci, Catherine Lemaréchal, Dominique Bourguignon, Michel Gourret Jean-Luc Tronco, Monique Fabre.

Absents avec pouvoir : Pia Klingenfus à Bernadette Sanmartin, Monique Buchet à Denis Fournier, Suzanne Rambeau à Alain Gil, Sophie Passera à Sandrine Agut Bosc.

Absents : Roland Durrieu, Serge Brabessa, Hélène Belle-Clot,

Secrétaire de séance : Catherine Lemaréchal,

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, la séance du conseil municipal, a lieu par visioconférence.

*Après avoir ouvert la séance du conseil Municipal, Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers.
Mme Catherine Lemaréchal est nommée secrétaire de séance.*

Monsieur le maire informe de la démission de Daniel Baur en raison de son élection au sein de la municipalité de Nailloux, M. Robert Benazet est nommé conseiller municipal.

2020-22 - Adoption des conditions de tenue du conseil à distance, et notamment, Alain SERIEYS

Monsieur le maire rappelle bien les règles d'organisation.

Pas de question.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès verbal de la séance du 25 février 2020.

Pas d'observation.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Tableau de l'ensemble des décisions de février, mars, avril, mai 2020 prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Alain SERIEYS

Monsieur le maire donne les informations sur la commande de masques qui arrivent au fur et à mesure. La commune a distribué 2 masques par habitant en collaboration avec le Sicoval, c'était une décision de tous les élus du Sicoval, d'autres dotations arriveront au fil du temps. Il félicite D. Fournier pour la mise en place et l'organisation de cette distribution, qui s'est très bien déroulée. Actuellement nous organisons la distribution aux habitants qui n'ont pas pu se déplacer.

Jean-Luc TRONCO demande le montant de l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations.

Monsieur le maire précise que ce montant est identique à l'année dernière.

Mme la DGS précise que la décision a été envoyée à l'ensemble des conseillers municipaux par mail, dès la signature du maire et rendu exécutoire. C'est une simple reconduction de l'ensemble des subventions versées aux associations à l'identique de 2019. La décision est consultable sur le site Internet de la mairie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.



2020-23 - Maintien ou modification des délégations de plein droit attribuées au maire et réformation, le cas échéant, des décisions prises en application de ces délégations, Alain SERIEYS

Monique FABRE fait remarquer qu'il y a 28 délégations, elle demande si le maire doit disposer obligatoirement de toutes ces délégations.

Monsieur le maire précise que ces délégations sont prévues par la loi.

Monique FABRE comprend que certaines délégations sont indispensables et permettent de gérer des dossiers en urgence, mais parmi les 28 certaines peuvent être débattues par les conseillers municipaux, notamment celle de l'urbanisme (droit de préemption). Elle propose de les voter une par une.

Elle prend pour exemple la décision où le maire est chargé de fixer les droits de voirie, de stationnement... elle fait remarquer que cette délégation et en lien avec l'argent public, elle ne relève pas d'une urgence par conséquent elle pourrait être débattue en conseil municipal.

Les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres... et les décisions concernant le droit de préemption sont des délégations qui la gênent. Elle trouve que cela donne beaucoup trop de pouvoir.

Monsieur le maire rappelle qu'il a déjà d'office beaucoup d'attributions.

Denis FOURNIER précise que nous avons déjà voté une délibération précédente où l'on a délégué au maire la possibilité d'exercer au nom de la commune le droit de préemption. Nous avons pris cette délibération pour des questions de délai.

Monique FABRE souligne que puisque l'on remet ce sujet au débat, tout n'est pas acquis pour toujours, même si nous sommes en fin de mandat.

Monsieur le maire informe que la commune a reçu ce jour une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) pour la vente d'un local au CIP. Il pense que la municipalité devra préempter pour ne pas laisser passer cette opportunité. Si la préemption n'est pas faite dans les délais le local sera vendu à un particulier.

Monique FABRE demande quel est le délai de convocation d'un conseil municipal.

Monsieur le maire précise que l'on peut faire un conseil municipal extraordinaire.

Monique FABRE pense que cela peut s'anticiper. Elle trouve que les 28 délégations donnent beaucoup de pouvoir à une seule personne. Elle trouve que ces délégations enlèvent le débat démocratique au sein d'un conseil municipal. Nous reparlerons les délégations qui seront attribuées au prochain maire.

Mme la DGS souhaite apporter un détail juridique. Les délégations ne donnent pas le droit au maire de faire tout ce qu'il veut. Le maire prend des décisions, mais il doit en rendre compte au conseil municipal qui peut les réformer. Les décisions sont l'équivalent d'une délibération, les délais de recours sont les mêmes, elles sont affichées et rendues publiques.

Monique FABRE fait remarquer que sur une décision il n'y a pas eu de débat.

Michel GOURRET demande combien de temps est valable cette délibération ou si c'est jusqu'à la fin de la crise sanitaire. Il comprend que toutes les décisions sont soumises au conseil municipal.

Mme la DGS précise que les délégations sont consenties par le conseil municipal pour le maire actuel. Elles ne seront pas valables pour le prochain maire. Le prochain maire devra à nouveau se voir attribuer ces délégations.

Michel GOURRET demande si le législateur n'a pas omis la notion de fin de la crise sanitaire. Il demande si les élections municipales sont reportées de 6 mois ou plus et que la crise sanitaire terminée, cette délibération sera-t-elle encore valable ?

Mme la DGS précise en effet, cette délibération est liée à la crise sanitaire. Mais le conseil municipal peut remettre en question à tout moment ces délégations, il lui appartient de le demander. L'ordonnance du 1^{er} avril est très claire à ce sujet. Cette délibération concerne le maire actuel et les élections y mettront un terme. Si les élections sont repoussées le conseil municipal a la possibilité de revenir sur ces délégations. Les délégations qu'avait M. le maire sont listées dans la délibération, il y en avait beaucoup, notamment, les 12 premières.

Michel GOURRET comprend qu'un certain nombre de délégations sont attribuées à M. le maire, la clause 3 est écartée par le législateur. Il propose comme Mme Fabre de voter les seules qui sont en amendement à ces droits.

Monsieur le maire précise que cette délibération est prise en fonction des délégations données au maire, c'est juste une liste. Il n'a rien contre à les voter une par une, mais il n'en voit pas le sens et ne comprend pas la crainte de M. Gouret. Il fait remarquer que jusqu'à présent tout a bien fonctionné, sachant que certaines étaient déjà attribuées.

Jean-Luc TRONCO souligne que cette ordonnance a été prise dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour permettre aux communes de fonctionner, malgré l'impossibilité de se réunir normalement. Dans ces circonstances l'on peut le comprendre que le maire puisse avoir les leviers pour assurer la continuité du service, cela ne gêne pas.



Mais il s'interroge notamment :

- ✓ sur la limitation dans le temps de ces pouvoirs, (les délégations qui ont été attribuées au maire depuis 2014, on n'y touche pas, c'est évident) Il propose de limiter les délégations d'ici à la fin du mois puisque nous sommes dans la phase de sortie de crise, de plus nous arrivons à nous réunir par visioconférence donc cela ne se justifie plus.
- ✓ Il demande un compte rendu au conseil de toutes les actions que M. le maire a prise durant la crise sanitaire sur la base des pouvoirs étendus et comment M. le maire envisage une information sur les décisions prises durant cette période ?

Monsieur le maire précise que cette délibération est valable le temps de la crise soit jusqu'au 7 juillet. Il fera parvenir à tous les conseillers un compte rendu de toutes les décisions prises. Il a pris des décisions pour l'achat de masques et du matériel pour répondre aux obligations.

Michel GOURRET ne perçoit pas très bien la différence entre une décision qui permet la continuité de service et une décision qui engage la responsabilité de la commune et du conseil municipal encore actif. Il pense que pour tout ce qui doit engager la responsabilité de la commune, un vote est nécessaire. Il est d'accord que le maire puisse prendre des décisions qui permettent la continuité du service.

Monsieur le maire rappelle le texte de la délibération notamment l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 proposé par le gouvernement qui se termine le 7 juillet. Il souligne qu'en ce moment il n'y a pas d'affaire complexe à gérer.

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec votes contre 6 (JL Tronco, M. Fabre, M Gourret, R Benazet D Bensaci, C. Lemaréchal).

2020-24 - École de musique – Convention de fonctionnement Escalquens - Conseil départemental pour l'année 2019-2020, Alain SERIEYS

Dominique BOURGUIGNON demande si ces 11 000 € correspondent à la 1^{er} partie de la subvention de fonctionnement que nous avons évoquée en conseil d'administration.

Monsieur le maire répond par l'affirmative.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2020-25 - Finances – Modification de la délibération relative à l'ouverture des programmes d'investissement 2020, Michel ARDERIU

Monique FABRE demande pourquoi la suppression des crédits pour la piste cyclable de la Caprice, (elle pense que la piste ne va pas se faire).

Denis FOURNIER précise que le Sicoval a lancé les études et les travaux se feront en fin d'année mais compte tenu du retard pris, la commune n'aura rien à payer cette année. Il rappelle que dans un premier temps c'est le Sicoval qui prend une partie importante des frais. La part communale ne sera dû que l'année prochaine.

Monique FABRE demande plus de précisions sur ce projet (étude, délais...)

Denis FOURNIER précise que compte tenu du retard lié à la crise sanitaire les travaux commenceront vers la fin de l'année. La commune, le Sicoval et le Département ont travaillé sur le positionnement de la piste, elle se fera du côté droit en allant vers Labège. Cette piste comprend un soutènement important et l'évacuation du pluvial, elle sera raccordée à celle de Labège par le centre de Loisirs.

Monique FABRE demande comment cette infrastructure sera aménagée piéton/cycle.

Denis FOURNIER précise que cette piste sera aménagée à l'identique à celle de Labège, nous ne l'appellerons pas piste cyclable puisque les piétons pourront la prendre. La largeur (3m) de la piste ne permet pas d'avoir une piste pour les piétons et une pour les cyclistes. Une séparation par bordure sera faite avec la voirie.

Monique FABRE comprend que ce sera un large trottoir.

Denis FOURNIER précise que non, ce sera bien plus large, la largeur d'un trottoir est de 2 m. A terme cette piste pourra devenir une vraie piste cyclable quand le trottoir sera aménagé de l'autre côté de l'avenue.

Michel ARDERIU demande si des plantations sont prévues le long de la piste.

Denis FOURNIER précise que l'emprise au sol n'est pas suffisante pour avoir des plantations. Il rappelle que l'emprise n'est que de 3m.

Michel ARDERIU demande la possibilité de contacter les propriétaires des champs pour prévoir ces plantations. Il fait remarquer que cette piste est au bord des champs et en plein soleil.

Denis FOURNIER rappelle qu'il y a quelques années ils avaient contacté les propriétaires pour réaliser cette piste dans les champs afin de limiter les coûts mais cela s'est soldé par un échec. Si l'on demande quelque chose aux propriétaires cela ne se fait pas sans contre partie (rendre constructible des terres agricoles par



exemple) et dans ce secteur ce n'est pas à l'ordre du jour. Les équipes suivantes feront les démarches s'ils jugent nécessaire l'ombrage de la piste. Il rappelle que cette piste est inscrite au schéma directeur que le Sicoval souhaite liquider, la piste de la Caprice a donc été retenue pour être subventionnée. Il est important de réaliser rapidement cette piste puisque le Sicoval a le budget. Une piste en plein champ ombragée et une piste en bord de route avec de lourdes contraintes de réalisation, l'un dans l'autre les coûts sont identiques. Par contre, la piste en plein champ demande une expropriation qui prend beaucoup de temps.

Monsieur le maire précise qu'une partie de la piste qui va vers Labège (après le centre de loisirs) n'est pas ombragée, la partie de la Bourdette n'est pas ombragée. Si les arbres sont du côté de la route c'est dangereux. Si les arbres sont du côté du champ, par rapport au soleil ils n'auront pas d'effet d'ombrage.

Robert BÉNAZET demande si l'éclairage public est prévu à minima sur cette piste cyclo/piétonne.

Denis FOURNIER précise pas actuellement. Dans ce secteur nous n'avons pas d'éclairage public lié à la voirie. L'éclairage pourra être prévu ultérieurement mais pas dans le cadre de ce projet.

Robert BÉNAZET souligne en effet, le réseau principal n'arrive pas à la piste cyclo/piétonne. Il demande si le SDEHG a été contacté pour étudier la réalisation d'un éclairage public sur ce tronçon. Il souligne qu'il existe de nouvelles technologies panneaux solaires car ils sont favorables à la protection de l'environnement.

Denis FOURNIER précise en effet, il n'y a pas de réseau qui permet de réaliser l'éclairage facilement. L'éclairage peut être étudié dans un deuxième temps. Si l'on veut éclairer la piste nous devons demander l'avis du Conseil départemental. Les règles d'éclairage dépendent d'un accord avec le Département puisque la route est départementale.

Robert BÉNAZET pense que par principe le Conseil départemental ne serait pas opposé à l'éventualité de créer un éclairage. En ce moment il fait beau mais par mauvais temps et la nuit, il pense que l'éclairage serait utile sachant que la piste conduit au collège. Il faudrait anticiper.

Denis FOURNIER partage la remarque de M. Benazet, mais aujourd'hui l'urgence est de réaliser la piste cyclable subventionnée par le Sicoval. L'étude de l'éclairage avec des panneaux solaires pourquoi pas mais dans un second temps, l'un n'empêche pas l'autre.

Christian MARROT rappelle que sur les deux mandats qui viennent de s'écouler nous avons demandé cette piste cyclable. Nous sommes sur la fin du deuxième mandat avec la possibilité de la réaliser, si l'on demande une piste cyclable de luxe (éclairage, arbres...), il craint qu'à la fin du prochain mandat elle ne soit toujours pas réalisée. Il pense que dans les années à venir les municipalités auront des difficultés à réaliser leur projet. Aujourd'hui, si l'on réalise une piste piéton cycle comme celle qui va à Labège se sera très bien et si un jour la commune perçoit un don mirobolant on verra ce que l'on peut faire... l'éclairage solaire est très bien mais ce n'est pas gratuit.

Robert BÉNAZET fait remarquer si l'on inclut l'éclairage dans le projet, l'on peut dans un premier temps réaliser l'essentiel puis le reste dans un second temps. Il demande s'il est possible de consulter le projet.

Monsieur le maire précise que quand la commune en aura connaissance, M. Benazet pourra le consulter. Il ajoute que cette piste arrive quand nous ne l'attendions pas, grâce à ces reliquats de crédit notamment avec des subventionnements du ministère de l'environnement. Elle sera réalisée sous son aspect primaire, il sera temps par la suite de l'améliorer. Il rappelle que l'on vient de réaliser la piste cyclable sur la RD 16 qui n'a pas d'éclairage elle aussi, nous y avons pensé mais cela viendra dans un deuxième temps. Les projets prennent du temps, il faut de la patience et du travail et tout se réalise petit à petit. Nous nous sommes battus pour avoir cette piste, elle est inscrite, ils avaient pensé à tout ce qui est demandé ici, mais nous ne devons pas ralentir le projet.

Jean-Luc TRONCO pense qu'il n'est pas possible de voter cette délibération en l'état. Il explique qu'il n'est pas possible de supprimer cette dépense qui n'apparaîtra plus au budget, alors que cette dépense est engagée puisque le projet devait se réaliser. Il propose de laisser cette dépense inscrite et si des paiements interviennent sur l'exercice suivant (pour cause de retard de travaux), il conviendra de les reporter en reste à réaliser. Il trouve que cette délibération est une atteinte au principe de sincérité budgétaire.

Monsieur le maire précise que cette délibération n'est pas dans l'esprit d'insincérité budgétaire, néanmoins chaque année nous avons des reports de crédit parce que certains projets ne se concrétisent pas. Dans ce cas on sait très bien que l'on peut mettre ces opérations en crédit mais qu'elles seront reportées. Il ajoute que l'équipe suivante devra faire le budget primitif au mois de juillet. Il parie que cette opération sera reportée.

Jean-Luc TRONCO précise que la commune va s'engager sur des travaux, en face des crédits ne figureront pas dans le budget, cela veut dire que l'année prochaine il faudra les payer avec une dépense nouvelle. C'est une dépense engagée et si les paiements ne se font pas cette année ils feront l'objet d'un reste à réaliser en dépense et en recette.

Monsieur le maire précise que lorsque l'on prépare le budget de l'année l'on anticipe en autorisant certaines dépenses. Nous avons dit que l'on inscrirait cette dépense sur le budget primitif 2020 mais il n'a pas encore



été voté, donc il n'y a rien d'insincère. Comme ce projet n'est pas fait dans les temps nous proposons de le sortir du programme d'investissement pour que l'équipe suivante puisse l'inscrire dans le budget primitif 2020 et pour que ce budget soit bien sincère.

Michel INTRAND pense que nous devons tout faire pour que cette piste se réalise et de ne pas y ajouter des investissements supplémentaires qui pourraient la remettre en cause. Il rappelle les difficultés pour obtenir sa réalisation. Il est donc important de saisir l'occasion et d'affirmer notre position pour que cette piste soit réalisée dans les conditions proposées par le Sicoval.

Denis FOURNIER rappelle la délibération sur l'ouverture des programmes d'investissement de janvier. A l'époque l'on pensait que nous pourrions engager les travaux sur cette piste. Nous avons fait comme chaque année une ouverture de crédit avant le vote du budget. Nous ne sommes pas sur le vote du budget. Ce que nous avons prévu pour le 1^{er} trimestre ne s'est pas réalisé et nous ne ferons pas les travaux dans les semaines qui viennent donc il n'est pas utile de garder des opérations qui ne se feront pas. La problématique de M. Tronco se posera au moment du vote du budget primitif 2020 pour porter cette opération si nécessaire. Il n'y a pas de problème de sincérité ou d'insincérité.

Michel ARDERIU précise qu'en effet le budget n'a pas été voté. La proposition des services de la mairie est logique. La prochaine équipe va voter le budget et mettra cette opération dans le budget si nécessaire. Il souligne que ce n'est pas une remise en question de ce projet, il est acté et il serait maladroit de remettre en question.

Michel GOURRET ne comprend pas les positions des uns et des autres. Tout le monde est d'accord pour réaliser la piste rapidement, sinon elle ne se fera pas. Le projet est acté, les plans sont prêts, les financements en place. Soyons responsable, soit l'on vote tous contre et l'on remet à l'ordre du jour cette délibération au prochain conseil pour lancer le projet ou l'on ne fait pas la piste cyclable, mais il faut trancher. Il trouve cela très confus.

Monsieur le maire lui propose de s'abstenir et de venir le voir à la mairie il lui expliquera.

Michel GOURRET n'attendait pas cette réponse de la part de M. le maire et il n'a pas le droit de couper ce sujet d'une grande ampleur.

Monsieur le maire précise qu'ils ont expliqué la délibération. Il lui propose afin de mieux comprendre le sujet de venir le voir pour lui expliquer en détail l'opération et la procédure.

Michel GOURRET au vu de la réaction de M. le maire il pense qu'il ne veut pas faire la piste cyclable.

Monsieur le maire n'est pas d'accord, ils se sont battus sur plusieurs mandats pour avoir cette piste, il n'est pas question de renoncer.

Michel GOURRET constate que M. le maire casse le débat donc il n'a pas la volonté de réaliser la piste rapidement. M. le maire veut des pouvoirs qu'il (M. Gourret) ne veut pas lui donner mais là M. le maire prend une décision qui va à l'encontre de tous les débats que l'on vient d'avoir (M. Marrot est pour, M. Intrand est pour M. Fournier il ne sait pas...) Il trouve tout cela bizarre.

Denis FOURNIER ne comprend pas la position de M. Gourret quand il dit que dans l'équipe majoritaire certains élus sont pour réaliser la piste cyclable d'autres contres ou ont changé d'avis. Il précise qu'ils n'ont pas changé d'avis. Il pense que M. Gourret n'a pas bien lu la délibération qui est une modification de la délibération d'ouverture des programmes d'investissement 2020, prise en janvier 2020. C'est une délibération qui permet à la commune de réaliser des opérations qui nécessitent des dépenses budgétaires avant le vote du budget. Au mois de janvier, nous n'avions pas prévu le covid 19 mais nous avons prévu de commencer les travaux de la piste cyclable. Malheureusement la crise sanitaire a tout interrompu et la réalité (ce n'est pas une volonté) a fait que nous n'avons pas pu engager financièrement la commune dans la réalisation d'une piste cyclable, puisque plus rien de fonctionnait. Pour des questions de clarté nous rectifions la situation. Nous n'allons pas demander l'ouverture d'un programme qui ne s'ouvrira pas puisque tout a été arrêté. L'ouverture de ce programme se fera dans le vote du prochain budget. Cela ne veut pas dire que cette piste ne se fera pas, nous avons recommencé à travailler avec le Sicoval et les équipes techniques. Le covid 19 a suspendu durant plusieurs mois les opérations sur ce projet et nous ne faisons qu'entériner cela.

Dominique BOURGUIGNON fait remarquer que ce qui a pu semer le doute dans cette délibération c'est le mot suppression. Elle propose que l'on change ce mot par le mot report. L'opération n'est pas supprimée.

Mme la DGS est désolée que cette délibération ait suscité des polémiques politiques, ce n'était pas le choix retenu, le but était la transparence puisque le programme a été acté en janvier 2020 est révisé ici. Elle rappelle que l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 permet à M. le maire via des décisions de dépenser l'équivalent en investissement de ce qui a été dépensé l'année n-1, de fait il aurait pu lancer certaines dépenses sans reprendre cette délibération. C'est un souci de transparence, en effet le vote du budget doit intervenir avant le 31 juillet, il sera toujours tant d'inscrire cette dépense. L'ouverture des programmes sert juste à faciliter le travail des services quand des travaux sont prévus afin de les engager avant le vote du budget.



Michel ARDERIU explique que l'ouverture des programmes permet de faire face aux premières facturations des entreprises suite aux travaux qui sont réalisés. Quand les travaux ne peuvent pas être réalisés l'on rentre dans le système du budget. Il y a une logique budgétaire.

Robert BENALET demande si une commission s'est réunie pour la préparation technique de la piste cyclo/piétonne pour que chacun puisse donner son sentiment sur la nature du projet même sur des questions de détail. Il pense que le débat sur le plan technique n'aurait pas eu lieu si une commission avait travaillé le projet. Il rappelle que le SDEHG finance à 70 % tous les projets et cela n'aurait pas été une dépense trop importante pour un élément supplémentaire d'un éclairage public à minima sachant que cela fait partie d'un élément de sécurité. Concernant le plan de financement il est surpris et il a le sentiment qu'il y a des élus qui savent et certains qui ignorent, mais un débat en interne aurait été salutaire, nous serions allés à l'essentiel.

Denis FOURNIER précise que les commissions fonctionnent, travaillent et se réunissent comme à l'époque où M. Benazet était conseiller municipal. Si le covid n'était pas intervenu, il était prévu après avoir eu les études du Sicoval de les présenter au conseil de quartier et à la population. Il espère que cela pourra se faire ultérieurement.

Il précise concernant le financement de l'éclairage possible par le SDEHG, que les informations de M. Benazet ne sont pas à jour. Cela fait bien longtemps que les principes de financement ne sont plus avantageux. Aujourd'hui le SDEHG ne finance plus qu'une seule opération par an à condition qu'elle soit en zone urbaine (centre-ville). Il précise que sur l'opération des Ormeaux le SDEHG a considéré que cette zone n'était pas une zone urbaine centrale. Il rappelle que la piste de la Caprice est hors agglomération donc hors financement du SDEHG. En effet, il y a quelques années le SDEHG finançait très généreusement les communes mais aujourd'hui le SDEHG finance de moins en moins tant en terme d'opération qu'en terme de périmètre d'intervention. Le SDEHG reste un partenaire important notamment dans nos opérations d'économies d'énergie au centre-ville (avenue de Borde Haute et avenue de la mairie). L'éclairage de l'avenue de la Caprice ne pourra pas bénéficier d'un financement du SDEHG, peut-être qu'ils changeront leurs règles, mais pour le moment ce n'est pas le cas.

Monsieur le maire rappelle les règles d'intervention en conseil municipal à M. Benazet. Il sent très bien le débat de campagne puisqu'il y a plusieurs candidats autour de la table. Il rappelle que l'on a réalisé la piste cyclable le long du CD16 tout a été présenté et passé en conseil municipal, il n'y a eu aucun débat de ce type. M. Fournier a très bien précisé les procédures techniques et financières de cette opération et la réglementation avec le SDEHG.

Robert BENALET précise à M. Fournier que ses informations sont à jour, il a participé de façon assidue aux différents conseils municipaux. Il fait remarquer que ce projet date de plusieurs années. Il insiste : une commission aurait dû se tenir au service technique pour discuter précisément du contenu du projet technique, il a l'impression que cela n'a pas été fait. Il est vrai qu'il y a quelques années le SDEHG avait des facilités à satisfaire une bonne partie des opérations notamment à Escalquens, mais avec le temps ils ont limité le nombre d'opérations car les différentes communes de la Haute-Garonne se « pressaient au portail ».

Monsieur le maire trouve que ce débat est un débat électoral de bas niveau, c'est une remise en cause insupportable sur le travail des élus en place parce que M. Benazet sait parce qu'il a vu et qu'il a dit... Il rappelle comment les dossiers sont montés, beaucoup de projets sont passés et présentés en conseil municipal et votés. Il souhaite à présent que l'on s'arrête là. L'on verra si dans le futur M. Benazet aura des responsabilités, mais les choses ont changé par rapport à son époque.

Jean-Luc TRONCO a bien compris que le budget primitif n'a pas été voté, mais attention à la procédure que nous avons ici. Ce n'est pas simplement technique comme le dit Mme la DGS, c'est une procédure qui prévoit qu'en l'absence du vote du budget, le maire a la possibilité d'engager 25 % du budget d'investissement de l'année passée pour faire face à des travaux. Mais chaque fois que l'on fait un programme avec un montant l'on fait tourner le compteur des 25 %. Il ne s'agit pas que de la partie de la liquidation mais aussi de toutes les opérations y compris à partir de la phase d'engagement et le texte est très clair. A partir du moment où l'on engage une opération il faut l'inscrire parce que cela fait tourner le compteur. Il pense que l'on ne peut pas supprimer ce montant de 140 000 € dès lors que l'opération est engagée.

Monsieur le maire pense que malgré 6 ans passés en conseil municipal M. Tronco n'est pas dans la réalité de ce qui se passe concrètement. Ce n'est pas une attaque, mais cette procédure nous l'avons adoptée chaque année depuis 6 ans et curieusement aujourd'hui elle ouvre un débat. Pour répondre à M. Benazet qui dit que l'on a travaillé sur la piste cyclable depuis très longtemps : ce projet est arrivé en raison d'un reliquat de crédit de Ségolène Royal. De plus TepCV donnait aux collectivités, qui présentaient des projets, une somme équivalente (action ponctuelle). M. Benazet est hors sujet.

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec votes contre 5 (JL Tronco, M Gourret, R Benazet D Bensaci, C. Lemaréchal).



2020-26 - Développement économique - Pouvoir de décision à l'assemblée générale des copropriétaires du CIP d'Escalquens, Michel ARDERIU

Michel GOURRET demande des informations sur le mandat du syndic. Il trouve que 3 000 € c'est énorme par rapport à la gestion de la copropriété de 6 000 €, en principe c'est un pourcentage. Il fait remarquer que cela représente 50 %. Il demande d'ajouter dans la délibération les précisions du vote du représentant du maire (favorablement ou défavorablement) sur décision de l'assemblée.

Michel ARDERIU précise que sur le budget de 6 000 €, 3 000 € sont destinés au syndic, le reste correspond aux provisions pour travaux qui sont prévus et pour lesquels nous aurons des informations.

Michel GOURRET comprendrait que ces frais représente 10 %, mais ici cela représentent 50 % du budget et il pense que c'est énorme. 3 000 € pour faire des travaux ne l'interpellent pas plus.

Michel ARDERIU précise que le comité qui gère le CIP a fait un budget qui représente les dépenses prévues. Ce budget est fait par les copropriétaires pour faire face aux besoins et être le plus juste possible.

Monsieur le maire précise pour la bonne compréhension de M. Gourret, que le CIP était géré depuis sa création par la municipalité, les copropriétaires économisaient les frais de gestion. Depuis quelques années nous avons pris la décision de confier cette gestion à un syndic pour que tout soit plus clair et précis. Lorsque nous avons décidé ce changement, la copropriété a fait un appel à candidatures, nous avons eu plusieurs réponses et nous avons retenu la moins chère et tous ces documents sont consultables. Le syndic c'est la gestion au quotidien du CIP, du relationnel entre les copropriétaires, convocation des AG et tout le formalisme qui a un coût lié à cette profession et dire que c'est exorbitant ce n'est pas le cas.

Michel GOURRET est d'accord en ce qui concerne la gestion mais les convocations aux assemblées générales, timbres, etc. c'est compris dans les frais et charges. Il essaie de comprendre, il ne cherche pas la polémique.

Monsieur le maire précise qu'il peut lui présenter tous les documents, puisque M. Arderiu est son représentant, il n'y a aucun problème.

Michel ARDERIU précise que la gestion n'est pas assurée que par la mairie mais aussi par les représentants des copropriétaires. La gestion est contrôlée avec rigueur, en fin d'exercice nous aurons tous les justificatifs sur les actions réalisées.

Michel GOURRET demande si l'on ne peut pas avoir une remise sachant qu'il trouve ces frais exorbitants.

Michel ARDERIU rappelle que le choix du syndic a été fait par appel d'offres. Plusieurs syndicats se sont présentés, ce n'est pas la mairie qui a fait le choix seule, le choix a été fait avec les représentants de la copropriété. Ils ont vérifié que la gestion soit la plus saine possible puisque ça concerne leurs deniers. Comme vient de le dire M. le maire avant c'était la mairie qui prenait tout en charge, mais à présent la loi impose la gestion par un syndic et la mairie s'y est conformée. Il y a un respect des textes de la part de la commune comme pour le syndic.

Christian MARROT la copropriété fait son AG chaque année où le syndic présente son bilan et remet en cause son pouvoir. Pour être reconduit il doit obtenir l'approbation des copropriétaires à la majorité. Si les copropriétaires trouvent que c'est top cher ils ont le pouvoir de résilier le contrat avec le syndic.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines :

2020-27 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles, Pia KLINGENFUS

Pas de questions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

2020-28 - Cette délibération ANNULE et REMPLACE celle du 17/12/2019 sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), Pia KLINGENFUS

Pas de questions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Pas de questions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Tirage au sort des jurés d'assises, Alain SERIEYS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire suspend la séance et donne la parole à la salle et aux élus :

- Demande d'information sur le projet de la résidence de service.
- Réouverture des salles municipales et Médiathèque.
- Organisation de l'accueil au centre de loisirs.

Monsieur le maire espère que ce sera son dernier conseil municipal. Il ne souhaite pas que le mauvais sort s'acharne avec un report des élections par le gouvernement et que le scrutin aura bien lieu le 28 juin.

Il ne pensait pas finir comme cela, ce n'était pas facile.

Les 3 mois que l'on vient de passer ont été difficiles, tendus surtout face à la détresse de ceux qui ont rencontré des difficultés.

Ce virus a provoqué un certain nombre de ravages, il fallait faire face, s'organiser, c'était compliqué.

Petit à petit l'on reprend le travail, mais les procédures à respecter sont draconiennes. Il espère qu'avec le déconfinement les procédures vont s'assouplir.

Les écoles ont commencé à fonctionner, c'est peut-être pas la décision qu'il aurait pris.

Le président Macron a pris cette décision et il fallait aller dans ce sens afin de permettre aux enfants de reprendre l'école et aux enseignants de revenir.

La crise a mis en avant le rôle des soignants mais aussi des enseignants.

D'autres métiers ont été mis en avant, nous devons nous en occuper dans les futurs programmes, les futures actions et dans les futurs engagements.

Nous avons eu à faire vivre le service public qui a été mis à l'honneur, c'est important et cela devra être pris en compte dans la gestion par des futurs élus.

Le service public est très fort et performant notamment quand il s'agit d'assurer la solidarité et le fonctionnement des services de premier niveau.

Ces trois mois ont été compliqués mais très enrichissants car des personnalités se sont dévoilées ceux qui sont solidaires, ceux qui en profitent, ceux qui sont respectueux. C'est une leçon de cette société où malheureusement l'individualisme est trop prononcé.

Il aura passé avec ses camarades et amis élus 4 mandats merveilleux, parce que l'on a bâti l'on a construit.

Nous n'avions pas trouvé une commune en bon état mais aujourd'hui elle se porte très bien et il la regarde goulûment.

L'on peut recevoir toutes les critiques et se faire cracher dessus, mais le travail nous l'avons fait, nous avons été présents et l'on pourra transmettre le bilan en parfaite sérénité et donner le maximum de conseils.

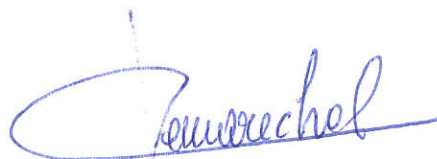
Nous avons à nos côtés une équipe de fonctionnaires remarquables avec qui nous avons eu plaisir à travailler.

Un très bon travail a été fait.

On passe le témoin, il a le sentiment du travail bien fait. Notre souci notre envie notre présence, notre engagement, notre proximité, c'est parce que l'on pensait avant tout à Escalquens.

Il remercie l'assemblée.

Monsieur le Maire clôt la séance qui s'achève à 19h50.



La secrétaire de séance

Catherine LEMARECHAL